



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 5 décembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Rocco COLELLA à Elodie DONDIN
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET
Virginie MATHIEU à Thomas BIELOKOPYTOFF
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Absents :

François DAVIET
Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2024-104 : Convention relative au fonctionnement et au financement du service « Velonecy 60 minutes » sur le territoire de la CCFU

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CCFU travaille au déploiement de plusieurs solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements vers le bassin d'emplois et de services du Grand Annecy.

Dans ce cadre-là, un partenariat a été mis en place avec le Grand Annecy pour étendre leur dispositif de location de vélo en libre-service, appelé « Velonecy 60 minutes » sur le territoire de la CCFU. La première phase a permis l'implantation de deux stations sur la commune de Sillingy à compter de mai 2024 : une route de Bromines, et une sur le parking de covoiturage du collège.

Les modalités techniques et financières de cette collaboration sont définies dans la convention ci-jointe, avec un coût pour l'année 2024 pour la mise en œuvre et le fonctionnement du service de 6 327,65 € HT à la charge de la CCFU. Ce montant comprend l'aménagement des deux stations (mobilier, marquage, etc.) pour 1 827,65 €, et le coût d'exploitation annuel du service pour 4 500 €.

La poursuite de ce service sur 2025 et son déploiement notamment sur la commune de La Balme de Sillingy se feront toujours en collaboration avec le Grand Annecy, dans le cadre de leur nouveau marché.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention ci-jointe,
- **D'autoriser** le Président effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**

